

Les facteurs qui jouent sur les décisions des sociétés canadiennes face à leur implication en Afrique du Sud ont continué, en 1986, à évoluer dans le sens du désinvestissement. De façon positive, l'économie sud-africaine, en termes de PNB, a marqué une hausse modeste d'un pour cent en chiffres réels, après deux années de récession et de croissance négative. Grâce à des exportations importantes, la balance commerciale et la balance du compte courant montrent des surplus substantiels. Le prix de l'or a augmenté, de même que la valeur du rand. Des pluies opportunes durant la seconde moitié de l'année ont relancé l'agriculture après quatre ans de conditions adverses. A la suite de ces gains, la confiance du monde des affaires s'est accrue.

A l'encontre de ces tendances favorables, certains facteurs oeuvraient dans des directions opposées. L'inflation se maintenait dans un registre de 18 à 20 pour cent, contribuant ainsi à l'érosion persistante des revenus et à un bas taux de dépenses à la consommation. Alors qu'augmentait le chômage des travailleurs noirs et des travailleurs blancs, augmentait du même coup l'émigration d'un nombre croissant de professionnels. Les capitaux continuaient de quitter le pays, mais à un rythme plus lent, et les investissements fixes déclinaient en faveur des placements en actions. La réforme politique s'est ralentie et du même coup les sociétés étrangères ont diminué leurs investissements. Tous ces facteurs ainsi qu'une inquiétude sociale qui ne cesse de se manifester et le spectre des sanctions internationales se sont conjugués pour annihiler toute infusion provisoire d'optimisme et pour encourager l'incertitude et le pessimisme au sujet des perspectives économiques et politiques à long terme.

Dans l'intervalle la pression exercée par les forces anti-apartheid continuait d'augmenter en Amérique du Nord, première source de revenus de la plupart des sociétés canadiennes ayant des affiliées en Afrique du Sud. Les cadres supérieurs se sont vus obligés de consacrer une partie de plus en plus grande de leur temps à ces forces, à un niveau tel que leurs intérêts en Afrique du Sud ne remportent plus les bénéfices attendus. Conséquemment, une telle "chamaillerie", combinée à la menace croissante faite aux investissements provenant des intérêts majeurs de l'Amérique du Nord, à quoi il faut ajouter deux années de faibles retours et une perspective incertaine, tous ces facteurs ont convaincu un nombre croissant de sociétés canadiennes de cesser leurs investissements en 1986 ou au début de 1987.

III SOCIÉTÉS CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD

Le profil des sociétés canadiennes qui ont des affiliées en Afrique du Sud s'est radicalement modifié pendant la dernière année. En 1986, quatre sociétés ont vendu leurs intérêts sud-africains et une cinquième a interrompu ses activités. Durant les quatre premiers mois de 1987, six entreprises canadiennes ont cessé leurs investissements et plusieurs autres songent à faire de même dans un avenir rapproché.

TABLEAU 1	
DÉSINVESTISSEMENT DES SOCIÉTÉS CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD	
1986	1987
1. Alcan Aluminium Ltd. (mars)	1. Cominco Limited (avril)
2. Bata Ltd (nov.)	2. DeLCan Ltd. (avril)
3. Dominion Textile Inc. (oct.)	3. Falconbridge Ltd. (mars)
4. Jarvis Clark Co. (CIL) (août)	4. International Thomson Organization Ltd. (mars)
5. Menora Resources Inc. Opérations suspendues (nov.)	5. Joseph E. Seagram & Sons Ltd. (mars)
	6. Moore Corporation (mars)

N.B. Les dates de désinvestissement notées dans ce tableau sont approximatives et renvoient généralement à la date où la compagnie a fait connaître son intention publiquement. Il aura ensuite fallu un mois ou deux pour conclure les formalités légales et les transferts.

Les raisons généralement invoquées par les sociétés canadiennes pour disposer de leurs intérêts en Afrique du Sud sont les quatre suivantes:

- (1) Le facteur "chamaillerie": les cadres supérieurs devaient consacrer trop de temps aux forces anti-apartheid au Canada et aux exercices de relations publiques visant à les contrer. Les réunions annuelles des actionnaires ont souvent soulevé l'opposition aux politiques des entreprises sur l'Afrique du Sud.
- (2) Les revenus tirés des affiliées sud-africaines ne constituent qu'une petite proportion, généralement un ou deux pour cent du revenu total de l'entreprise; cela ne vaut pas la peine d'être sauvé lorsque les sources principales de revenus au Canada ou aux États-Unis sont menacées par la rétention des actions sud-africaines. Aux États-Unis spécialement, mais de plus en plus au Canada les autorités institutionnelles, municipales, provinciales/étatiques et régionales sont liées par des résolutions empêchant la passation de contrats aux entreprises impliquées en Afrique du Sud.
- (3) Plusieurs années de récession économique et de tourmente socio-politique ont rendu l'Afrique du Sud inintéressante à des fins d'investissement. Durant les dernières années certaines entreprises affiliées n'ont pas fait de projets. D'autres, modérément profitables, n'ont pas réussi suffisamment pour justifier leur rétention, dans la perspective globale des stratégies des sociétés.